

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD368

présenté par
M. Cinieri et M. Cordier

ARTICLE 4

I. – Après les mots :

« l'environnement »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 3 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 4 tel qu'il est rédigé accorderait aux projets éoliens une priorité systématique sur la biodiversité. Or la protection des espèces en danger ou en déclin constitue un objectif de première importance.

Il convient donc de le modifier.